



NATIONS
UNIES



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2006/L.10
24 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Vingt-quatrième session
Bonn, 18-26 mai 2006

Points 7 a) et 7 b) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques relevant de la Convention
Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental
sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz
à effet de serre
Produits ligneux récoltés

Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et questions relatives aux produits ligneux récoltés

Projet de conclusions proposé par le Président

Lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a rappelé qu'à sa dix-septième session il avait invité le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) à réviser les *Lignes directrices révisées (1996) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* pour le début de l'année 2006 (FCCC/SBSTA/2002/13, par. 14 f)).
2. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction l'élaboration dans les délais prévus des *Lignes directrices (2006) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* (Lignes directrices (2006) du GIEC) que le GIEC a adoptées à sa vingt-cinquième session à Maurice, le 27 avril 2006.
3. Le SBSTA a constaté que les Lignes directrices (2006) du GIEC lui avaient été communiquées à sa vingt-quatrième session comme demandé et que les Parties auraient besoin de davantage de temps pour les analyser.
4. Prenant note des paragraphes 1, 2 et 3 ci-dessus, le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa vingt-sixième session (mai 2007).

Questions relatives à la communication des données

5. Le SBSTA a examiné les questions ci-après renvoyées de sa vingt-troisième session (FCCC/SBSTA/2005/10):

- a) La présentation dans les totaux nationaux des émissions et absorptions, actuellement englobées dans les secteurs de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie ainsi que de l'agriculture;
- b) Les questions d'inventaire associées à la combustion de la biomasse et aux perturbations naturelles dans la mesure où elles ont un rapport avec les notifications au titre de la Convention;
- c) Les incidences sur les notifications de la conversion en dioxyde de carbone dans l'atmosphère des émissions de méthane, de monoxyde de carbone et de composés organiques volatils non méthaniques, associées aux variations des stocks de carbone.

6. Le SBSTA a décidé de débattre de ces questions à sa vingt-sixième session dans le cadre de l'examen des Lignes directrices (2006) du GIEC, comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.

Produits ligneux récoltés

7. Le SBSTA a invité les Parties en mesure de le faire à signaler volontairement les produits ligneux récoltés dans leurs inventaires nationaux d'une manière conforme aux directives FCCC en vigueur pour la notification.

8. Le SBSTA a décidé d'examiner les données relatives aux produits ligneux récoltés à sa vingt-sixième session dans le cadre de son examen des Lignes directrices (2006) du GIEC.

9. Le SBSTA a observé qu'il devrait examiner à sa vingt-sixième session d'autres questions liées aux produits ligneux récoltés.
